

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42398

présenté par

Mme Fiat, M. Bernalicis, Mme Autain, M. Corbière, M. Coquerel, M. Larive, M. Lachaud,  
Mme Obono, M. Mélenchon, M. Prud'homme, Mme Panot, M. Ratenon, M. Quatennens,  
Mme Ressiguiet, M. Ruffin, Mme Rubin et Mme Taurine

à l'amendement n° 29392 de Mme Bello

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter cet amendement par les mots :

« selon chaque milieux social ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné. L'âge de départ ne peut être considéré sans tenir compte de la pénibilité des métiers. Sur l'espérance de vie les pauvres vivent moins bien et moins longtemps que les riches. Il faut donc tenir compte de cette variable.